

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 31 Mars 2017

SEANCE PUBLIQUE DU 31 Mars 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE

ADMINISTRATION GENERALE

RAPPORTEUR(S) : M. DIDIER REAULT

OBJET

Information au Conseil Départemental dans le cadre
d'une garantie d'emprunt déjà votée.
Opération : acquisition en VEFA de la MECS dénommée "Ilot Chanterelle" -
Boulevard Flammarion/Rues Isoard et Commandant Mages
(13001 Marseille).

**Direction des Finances
Service du Budget & Gestion Financière
12409**

PRESENTATION

Par délibération n°16 en date du 30 octobre 2015, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône a accordé sa garantie d'emprunt à l'association des « Dames de la Providence ».

Cette garantie d'emprunt, votée dans le cadre du financement de l'opération d'acquisition en V.E.F.A. de la M.E.C.S. (Maison d'Enfants à Caractère Social) dénommée « Ilot Chanterelle », représente 50% d'un emprunt d'un montant de 900 000,00 €, soit 450 000,00 €. La SOGAMA, société financière de caution assure la part complémentaire de la garantie à titre payant.

Le contrat de prêt souscrit par l'association auprès du Crédit Coopératif a été signé par l'ensemble des parties intéressées :

- l'association des Dames de la Providence ;
- le Crédit Coopératif en qualité de prêteur ;
- le Département en qualité de co-garant.

Ledit contrat signé fait mention d'un prêt à profil d'amortissement constant du capital (montant du capital remboursé identique à chaque échéance), alors que la délibération de garantie d'emprunt susvisée mentionnait un amortissement progressif du capital et des échéances constantes.

A la demande du Crédit Coopératif, la présente information portée à la connaissance du Conseil Départemental a pour objet de prendre acte de ce décalage afin de régulariser le contrat signé. Celle-ci n'entraîne aucune incidence financière dans le montant de la garantie accordée et les autres caractéristiques de cet emprunt demeurent inchangées (taux, durée).

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

